

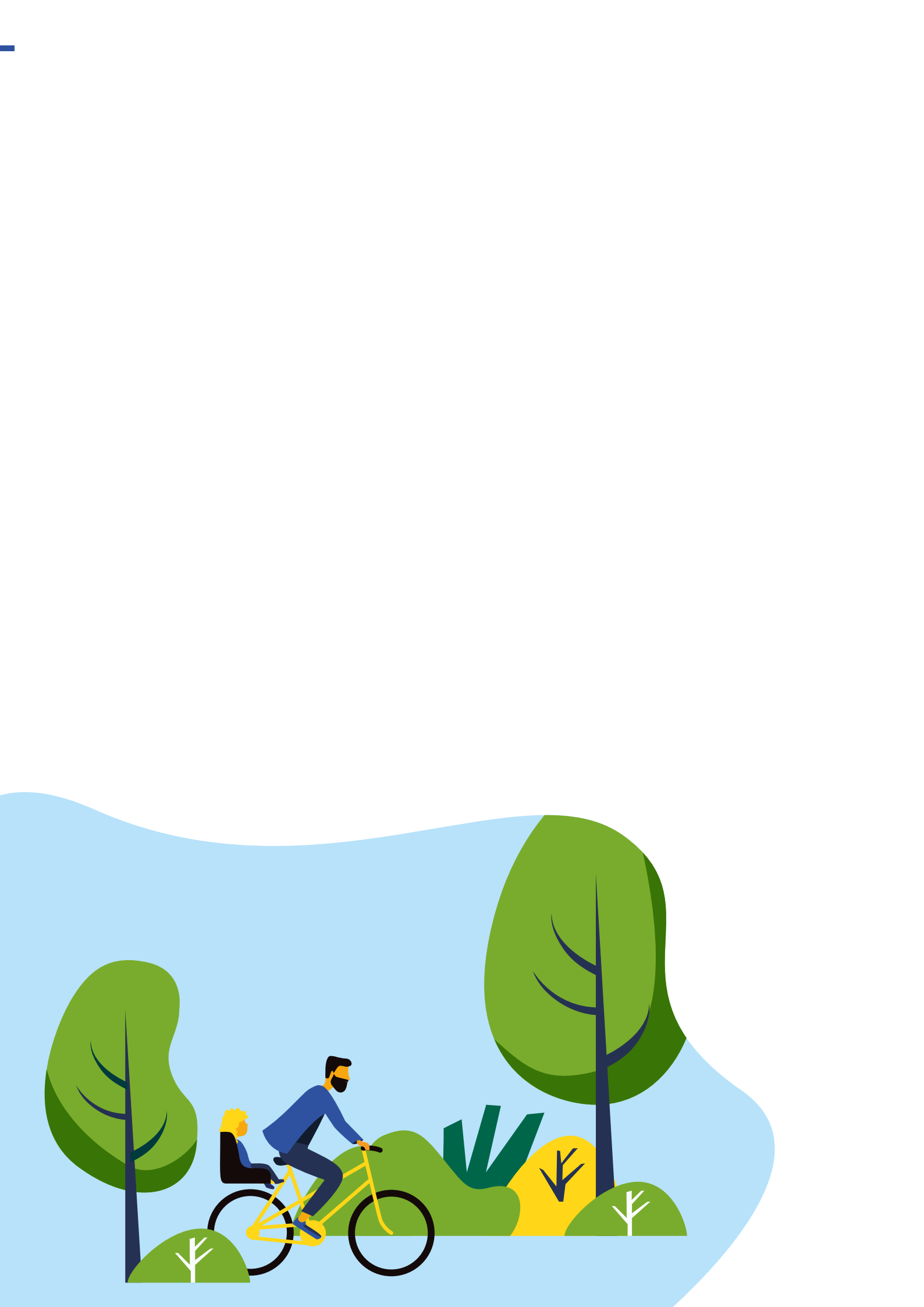
Avril 2018



Projet d'aménagement forestier de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE





Avant-propos

Aménager la Plaine en une nouvelle forêt est un projet aussi ambitieux qu'essentiel pour sauver ce territoire naturel et améliorer durablement le cadre de vie de la population des sept communes directement concernées par le projet, mais aussi du Val d'Oise et plus largement d'Île-de-France.

Aux côtés de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et des communes concernées, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP) porte depuis 2014 ce projet emblématique du XXI^{ème} siècle. Devant l'importance qu'il représente pour l'avenir du territoire et de ses habitants, le SMAPP a décidé d'organiser des moments d'échanges avec le public.

La concertation, qui s'est déroulée du 2 janvier au 2 avril 2018, a réuni plusieurs centaines de personnes lors des temps de dialogue présentés dans ce bilan : des habitants, des membres d'associations locales spécialisées, mais aussi des citoyens franciliens.

Le dispositif organisé par le SMAPP a favorisé un dialogue constructif entre les différents acteurs et a permis d'enrichir la réflexion sur le projet. Les préoccupations et les attentes des habitants et des associations ont été entendues par le syndicat.

La concertation préalable a surtout mis en évidence d'une part, la volonté de tous de redonner à la Plaine une nouvelle vocation, et d'autre part, l'adhésion du public au projet d'aménagement forestier qui suscite son enthousiasme et apparaît, après vingt années d'études et de réflexion, comme la plus pertinente.

Le présent document vise à dresser un bilan de cette concertation, à présenter les propositions retenues par le SMAPP et celles qui feront l'objet d'approfondissements. Le bilan de la concertation sera intégré au dossier soumis à l'enquête publique, qui devrait avoir lieu à l'automne 2018.

SOMMAIRE

- **Avant-propos** p.**3**
- **Le SMAPP, le maître d'ouvrage du projet** p.**5**
- **Le contexte du projet** p.**6 à 7**
- **Le projet** p.**8 à 9**
- **L'organisation et le déroulement de la concertation préalable** p.**10 à 15**
- **L'analyse de la concertation préalable : la restitution des échanges** p.**16 à 25**
- **Les prochaines étapes** p.**27**



Le SMAPP,

LE MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET



Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP) a été créé en 2014 pour mettre en œuvre le projet de future forêt. Il regroupe la Région Île-de-France, la Communauté d'agglomération Val Parisis pour les communes de Bessancourt, Frépillon, Herblay, Pierrelaye et Taverny, ainsi que les communes de Méry-sur-Oise et Saint-Ouen l'Aumône.

De nombreux acteurs sont associés au projet, notamment la Direction Départementale des Territoires (DDT), la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France (DRIEE), la Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France (DRIAAP), la Chambre d'Agriculture, l'Agence des Espaces Verts, la SAFER, le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), la Ville de Paris, etc.

Sur la base des études pré-opérationnelles achevées en 2015, le SMAPP a défini le périmètre de la future forêt et arrêté des principes d'aménagement. Depuis, il dirige les études administratives, techniques, juridiques et financières nécessaires à la finalisation du projet.

Afin de mettre en œuvre le projet, le SMAPP s'est doté de missions opérationnelles et a voté sa transformation en syndicat de réalisation le 16 décembre 2016.

Le 2 janvier 2018, le SMAPP a engagé la concertation préalable. Il finalise actuellement les accords partenariaux et poursuit les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Par la suite, il procédera aux acquisitions foncières et mènera l'ensemble des travaux pour transformer la plaine de Pierrelaye-Bessancourt en espace forestier.

LES DÉLÉGUÉS DU SMAPP

Pour la Région Île-de-France

- Claude BODIN
- Benjamin CHKROUN
- Thibault HUMBERT
- Florence PORTELLI
- Jean-Michel RUIZ
- Stéphanie VONEUW

Pour le Département du Val d'Oise

- Yannick BOEDEC
- Nicolas BOUGEARD
- Marie Christine CAVECCHI
- Daniel DESSE
- Gérard LAMBERT MOTTE
- Agnès RAFAÏN
- Chantal VILLALARD

Pour la Communauté d'Agglomération du Val Parisis

- Régis GLUZMAN
- Jean-Christophe POULET
- Philippe ROULEAU
- Bernard TAILLY
- Michel VALLADE

Pour la commune de Saint-Ouen l'Aumône

- Alain RICHARD

Pour la commune de Méry-sur-Oise

- Pierre-Edouard EON

Le contexte du projet

Le périmètre du projet



Schéma de la Ceinture verte régionale

La Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, vaste espace de respiration de 2000 hectares, est concernée par un **projet d'aménagement forestier d'environ 1 350 hectares** qui s'étend sur le territoire de sept communes du Val-d'Oise (Bessancourt, Frépillon, Herblay, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône et Taverny) répartis sur trois intercommunalités (Val Parisis, Cergy-Pontoise, et Vallée de l'Oise et des Trois forêts), à 25 kilomètres au nord de l'agglomération parisienne.

Cet espace ouvert est **situé entre deux bassins urbains** (la Vallée de Montmorency à l'est et Cergy-Pontoise à l'ouest), reliés par deux axes ferrés (Paris-Pontoise et Paris-Gisors), deux autoroutes (A15 et A115) et un réseau de routes nationales et départementales qui traversent la Plaine.

A proximité de vastes espaces naturels, la Plaine est **un maillon essentiel pour la continuité de la Ceinture Verte régionale**, entre le parc naturel régional du Vexin et l'Oise au Nord, les forêts domaniales de l'Isle-Adam et de Montmorency à l'Est, et, au Sud la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye et la Seine.

La genèse du projet



La Plaine aujourd'hui



Dépôts sauvages sur la plaine de Pierrelaye-Bessancourt - 2017

La plaine de Pierrelaye-Bessancourt se caractérise par un important **espace agricole central**, qui a longtemps nourri la région parisienne grâce à ses sols enrichis par les épandages d'effluents urbains. Désormais, la présence de grandes cultures (blé, maïs, ...) lui confère un **paysage identitaire** des espaces agricoles franciliens.

Le site demeure à dominante agricole mais pâtit de nombreuses **activités illégales** (aménagements sauvages, dépôts sauvages en constante augmentation, ...) qui ajoutent, à la pollution des sols existante, une pollution visuelle et environnementale.

Malgré cette situation, la Plaine présente un véritable **potentiel environnemental** avec des milieux naturels patrimoniaux et des espèces faunistiques et floristiques diversifiées comme

le démontre l'évaluation environnementale menée par le bureau d'études Biotopie sur le territoire en 2015-2016.

Située à l'interface d'importants réservoirs de biodiversité, la Plaine constitue un **maillon essentiel dans la continuité des corridors écologiques régionaux**. Dégradée et fragilisée, la Plaine est aujourd'hui **en attente d'un nouvel usage**. L'intervention des pouvoirs publics est indispensable afin de revaloriser ce territoire et d'endiguer les dégradations à l'œuvre sur la Plaine.



Les caractéristiques principales du projet

LES AMBITIONS DU PROJET :

- Préserver la Plaine en tant qu'espace naturel
- Donner une nouvelle vocation à la Plaine
- Offrir un meilleur cadre de vie aux habitants
- Transformer l'image du territoire

LES PRINCIPAUX ENJEUX DU PROJET :

- Gérer la pollution des sols
- Préserver la biodiversité
- Accompagner les populations de la Plaine, directement concernées par le projet
- Accompagner la transition agricole

Pour une présentation détaillée du projet, se référer au dossier de concertation disponible sur le site internet du SMAPP : **www.smapp-foret.fr**



Vues aériennes « avant / après »



L'organisation et le déroulement de la concertation préalable



La participation du public dans le cadre du projet

L'ordonnance du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, vise à démocratiser le **dialogue environnemental**. Ce dernier peut désormais prendre plusieurs formes, certaines obligatoires, d'autres non, selon des seuils techniques et financiers, parmi lesquelles la concertation préalable prévue à l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme. Enfin, les articles R. 123-1 et suivants du Code de l'environnement définissent les étapes de l'enquête publique, qui interviendra postérieurement.

Conformément à sa délibération 17-02 du 16 mars 2017, le SMAPP a organisé une concertation préalable sur le projet, en application de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme entre le **2 janvier et le 2 avril 2018**.

Les objectifs que s'est fixé le SMAPP pour la concertation préalable :

- **Ecouter** le public et les acteurs, et leur donner la possibilité de s'exprimer;
- **Enrichir** le projet des différentes observations et remarques formulées lors des échanges ;
- **Présenter et partager** les résultats de cette démarche par la tenue d'une réunion publique de clôture (29 mars 2018) et la production du présent bilan de la concertation.

Les outils d'information du public et de concertation

Conformément à la réglementation, le SMAPP a informé le public sur le projet et a mis à sa disposition des outils dédiés.

L'AFFICHAGE RÉGLEMENTAIRE

Quinze jours avant le lancement officiel de la concertation, quinze affiches ont été disposées dans les villes concernées par le projet et au siège du SMAPP. Elles visaient à informer le public sur les principales caractéristiques du projet et les modalités de contribution (calendrier de concertation, contacts, etc.).

LA LETTRE D'INFORMATION

Document de quatre pages, la lettre d'information s'attachait à présenter succinctement le projet et les modalités de la concertation préalable. En janvier, sa première édition fut distribuée dans les boîtes aux lettres des ménages des sept communes directement concernées par le projet.

AVIS D'INFORMATION

CONCERTATION PRÉALABLE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA PLAINE DE PIERRELAIE-BESSANCOURT

La Plaine de Pierrelaye-Bessancourt va accueillir un projet d'aménagement forestier d'environ 1350 hectares qui s'étend sur les communes de Bessancourt, Frépillon, Herblay, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen l'Aumône et Taverny. Porté par le SMAPP, Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, le projet de création d'une forêt sur la Plaine est né de la volonté d'offrir de nouvelles perspectives à ce territoire engagé dans un processus de dégradation. Le projet, labellisé Grand Paris en 2012, permettra de proposer aux habitants un espace naturel ouvert à de nombreuses activités accessibles par tous et répondra aux défis environnementaux.

Le projet d'aménagement forestier répond à la nécessaire requalification de la Plaine, espace naturel dégradé ayant eu un rôle historique dans l'assainissement en Île-de-France. Il a pour objectifs la création d'une nouvelle forêt, l'aménagement d'un réseau de cheminements structuré autour d'un sentier de Grande Randonnée, l'aménagement de portes d'entrée à la forêt, la création de clairières de détente et de loisirs, le maintien d'espaces ouverts pour préserver la biodiversité, la création d'un franchissement et de passages à faunes pour assurer les continuités forestières et écologiques.

Afin d'informer largement le public et les acteurs concernés par le projet, mais aussi de les associer à son élaboration, le SMAPP a initié une concertation préalable au titre des articles L.103-2 et L.300 du Code de l'urbanisme dont les modalités ont été décidées par délibération de son comité syndical du 16 Mars 2017.

La concertation préalable se déroulera pendant une durée de trois mois, du 2 janvier au 2 avril 2018.

Trois réunions publiques d'information auront lieu sur le territoire durant cette période. Ces séances permettront au public d'obtenir une information complète sur le projet, ses objectifs, son utilité, son fonctionnement, sa gouvernance et d'échanger avec le SMAPP.

Deux ateliers thématiques avec des méthodes participatives seront également organisés durant cette période afin d'approfondir certaines thématiques permettant une meilleure appropriation du projet par le public.

Fin Mars 2018, une réunion publique de clôture permettra de restituer la synthèse des ateliers et de répondre aux dernières questions du public.

Une plaquette de communication, sous forme de lettre d'information, précisant les dates des réunions publiques, sera distribuée aux habitants des sept communes. Elle sera également mise à disposition sur le site Internet du SMAPP.

Le dossier de concertation - comprenant notamment la présentation du projet, ses ambitions et ses caractéristiques principales, la démarche de concertation ainsi que la liste des communes concernées par le projet - sera mis à la disposition du public en version papier dans les locaux du SMAPP (Hôtel du Département, 2 avenue du Parc, 95000 Cergy-Pontoise), ainsi que sur le site internet du projet : www.smapp-forest.fr.

Le site internet du SMAPP présentera le planning du projet, le calendrier de la concertation, ainsi que les comptes rendus des temps de concertation. Chacun pourra y poser des questions, pour lesquelles, après modération, le SMAPP publiera des réponses.

Le bilan de la concertation sera rendu public et mis en ligne au printemps 2018.

LETRE D'INFORMATION N°1
JANVIER 2018

LA RÉUNION PUBLIQUE N°3 PROGRAMMÉE LE 7 FÉVRIER À BESSANCOURT À 18H EN RAISON DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES. ELLE EST REPORTÉE AU 8 MARS À 19H À FRÉPILLON (SALLE DES FÊTES)

UNE NOUVELLE FORÊT PRÈS DE CHEZ VOUS !
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA PLAINE DE PIERRELAIE-BESSANCOURT

Depuis 2014, le SMAPP (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt) porte le projet d'aménagement forestier de la Plaine.

Cet ambitieux projet est né de la volonté des communes de Bessancourt, Frépillon, Herblay, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen l'Aumône, Taverny, de la Communauté d'Agglomération du Val de Paris, du Département du Val-d'Oise et de la région Île-de-France, de créer un nouveau espace à ce territoire, avec le soutien de l'État.

La Plaine a longtemps nourri la région parisienne grâce à ses sols enrichis par les épanchements des eaux usées de la Ville de Paris. La découverte de la pollution de ces sols à la fin du XX^e siècle a remis en question la destination agricole de la Plaine. De nombreuses études ont alors été menées pour accompagner sa mutation.

La situation exceptionnelle du site aux portes de Paris, la nécessité de répondre aux nouveaux enjeux environnementaux et la volonté d'offrir un cadre de vie qualitatif aux habitants ont conduit au choix de créer une nouvelle forêt de 1350 hectares pour l'Île-de-France et plus particulièrement pour le Val-d'Oise. L'aménagement forestier de la Plaine est un projet emblématique du XXI^e siècle.

L'aménagement du site et la plantation d'un million d'arbres permettront d'enrichir durablement le processus de dégradation à l'œuvre sur la Plaine et de maintenir un espace naturel majeur entre les agglomérations de la vallée de Montmorency et de Cergy-Pontoise. Ce projet participera au développement harmonieux de ces territoires.

Je vous invite tous à prendre connaissance de ce beau projet et à venir l'enrichir lors des différents moments d'échange menés dans le cadre de la concertation.

Bernard Taillé
Président du SMAPP
Maire de Frépillon

SMAPP FORESTIER

Île-de-France, Val de Paris, Val d'Oise, Cergy-Pontoise, Pierrelaye, Bessancourt, Frépillon, Herblay, Méry-sur-Oise, Saint-Ouen l'Aumône, Taverny

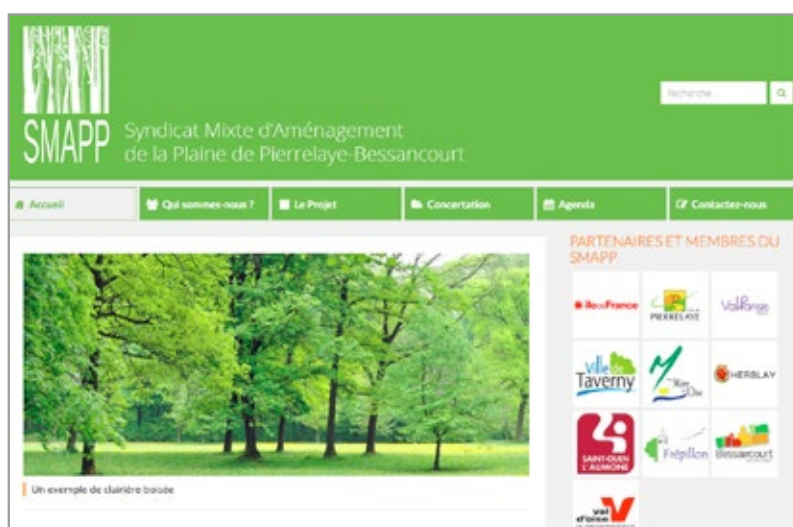
En raison du report d'une réunion d'information pour des raisons météorologiques (voir « les temps de concertation »), une seconde version de la lettre d'information intégrant le changement de date et de lieu de la réunion fut élaborée par le SMAPP. Cette seconde édition fut distribuée dans les boîtes aux lettres des ménages de Frépillon, Bessancourt et Taverny, la réunion leur étant plus particulièrement destinée.



LE SITE INTERNET DÉDIÉ AU PROJET

Pour favoriser l'information du public de façon générale, un site internet dédié au projet a été mis en place à partir du 2 janvier 2018. Il présente le projet et son état d'avancement.

Le site mettait également à disposition du public l'ensemble des publications et documents utiles à la concertation ou produits dans le cadre de celle-ci : comptes rendus et présentations des réunions publiques, des ateliers thématiques, etc. Le public pouvait aussi poser des questions, pour lesquelles, après modération, le SMAPP a publié des réponses.



L'ADRESSE EMAIL DÉDIÉE AU PROJET

Le public pouvait aussi s'informer sur le projet en adressant des courriels à l'adresse dédiée : **smapp@valdoise.fr**.

LE REGISTRE PAPIER

Un registre papier a été mis à disposition du public dans les locaux du SMAPP et à la mairie des communes concernées pendant toute la durée de la concertation préalable. Le public était invité à déposer des suggestions et questions par écrit. Le SMAPP a été en lien régulier avec les communes pour relever les contributions écrites et y apporter des réponses (publiées sur le site internet).

LE DOSSIER DE CONCERTATION

Le SMAPP a élaboré un dossier de concertation, support synthétique d'information sur le projet et la démarche de concertation préalable, à destination du public et des acteurs. Ce document avait pour objectifs d'assurer la lisibilité de la démarche de concertation et de développer la présentation des éléments techniques du projet.

Accessible à tous sur son site internet, il fut également mis à la disposition du public, en version papier, dans les locaux du SMAPP et lors des temps de concertation.

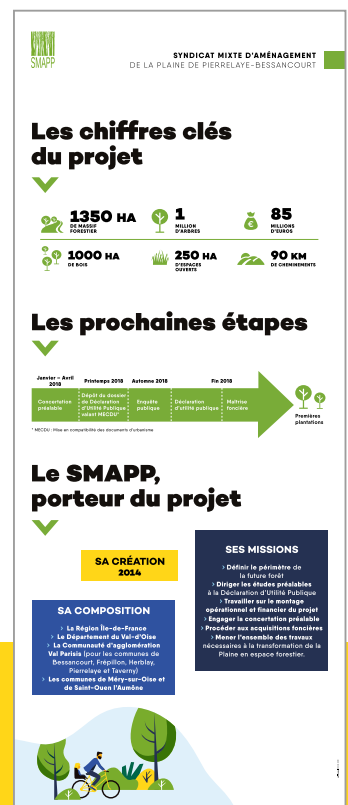
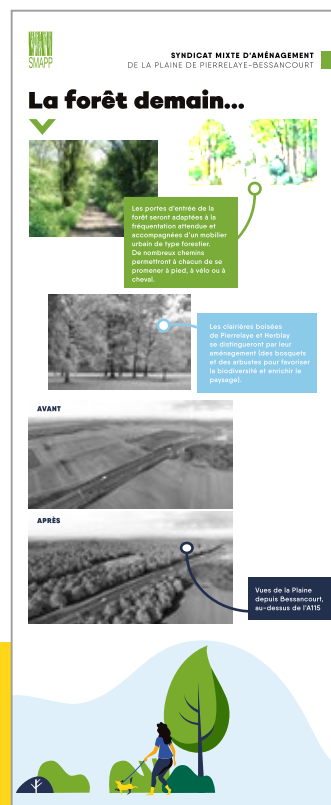
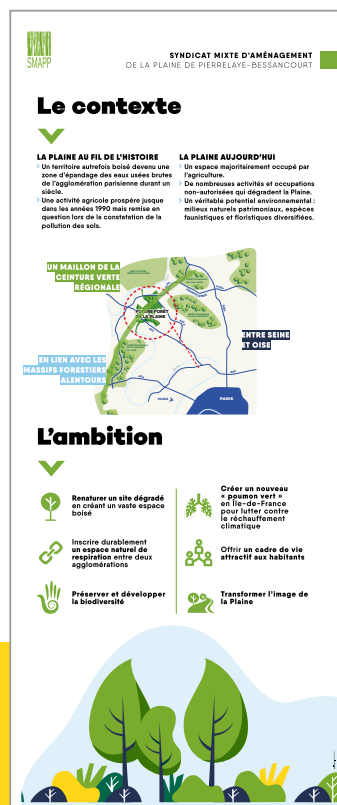


LES PANNEAUX D'EXPOSITION

Quatre panneaux d'exposition présentant de façon synthétique le projet ont été disposés dans les salles qui ont accueilli les réunions publiques et les ateliers thématiques.

Ils présentent :

- Le SMAPP
- Le contexte, l'ambition et les chiffres clés du projet
- Le schéma d'aménagement du projet
- Les prochaines étapes du projet
- Des visuels de la forêt avant et après la pousse

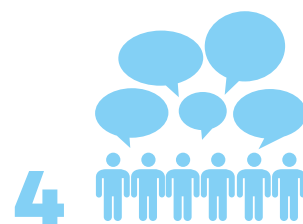
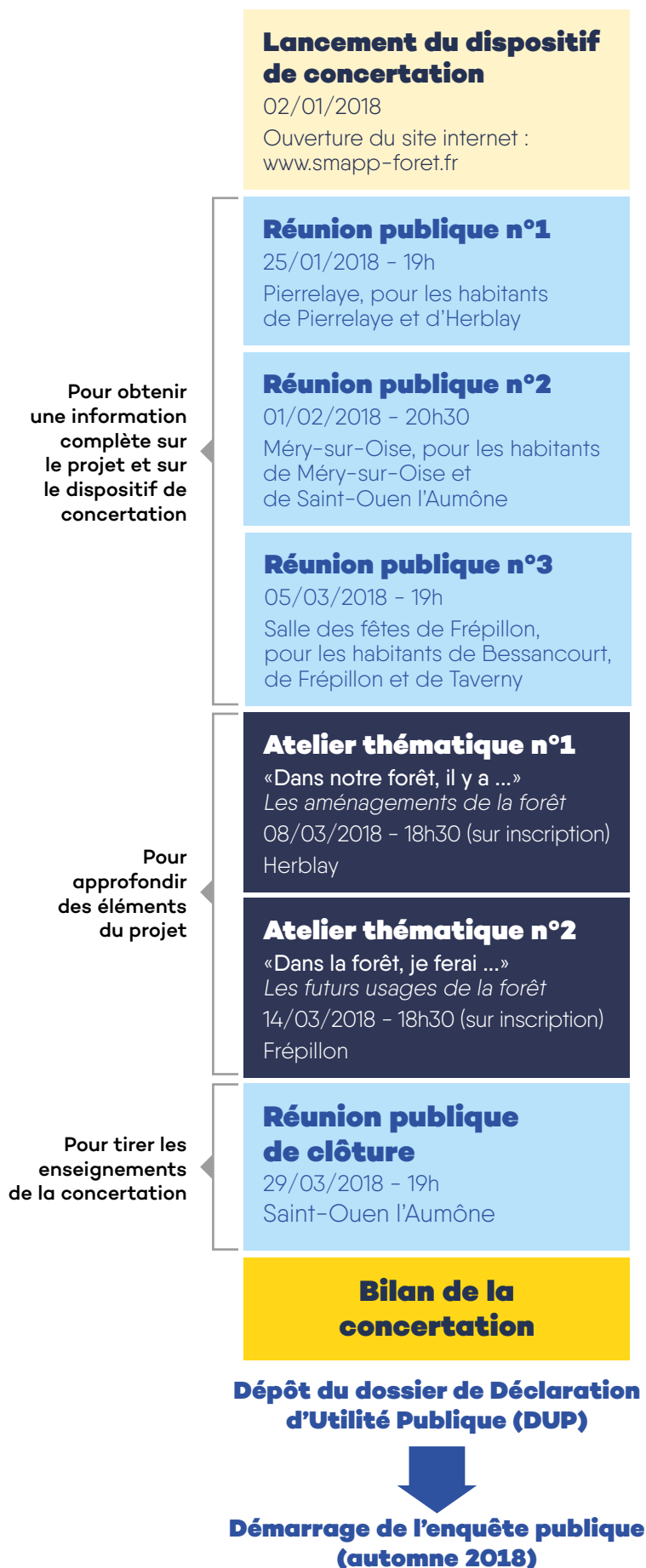


DANS LA PRESSE

Sans que le SMAPP ne soit à l'initiative d'une communication spécifique auprès de la presse, des rédactions de la presse d'information (BFM TV, Europe 1, Le Monde, Le Parisien, etc.) et de la presse spécialisée (Actu-Environnement, Vivre Demain, etc.) ont publié des articles sur le projet. Des sites d'information étrangers ont également relayé l'information (Citylab aux États-Unis, Duurzaam aux Pays-Bas, etc.).

Des articles ont par ailleurs été publiés au sujet du projet du SMAPP dans les magazines des communes directement concernées et du Département du Val d'Oise.

Les temps de concertation



RÉUNIONS PUBLIQUES
À PIERRELAYE, BESSANCOURT,
MÉRY-SUR-OISE ET SAINT-OUEN
L'AUMÔNE



ATELIERS THÉMATIQUES
À FRÉPILLON ET HERBLAY



Réunion publique à Frépillon le 5 mars

L'ÉTAPE SUIVANTE : l'enquête publique (Automne 2018)

La concertation préalable précède le dépôt du dossier de Déclaration d'Utilité Publique et de l'enquête publique, prévus en 2018.

LES RÉUNIONS AVEC LES ASSOCIATIONS 9 et 19 janvier 2018 à Cergy

En janvier 2018, le SMAPP a souhaité rencontrer les associations du territoire spécialistes de thématiques soulevées par le projet. Ces réunions ont permis au SMAPP de leur présenter le projet d'aménagement forestier et de les informer sur la démarche de concertation préalable.

Deux réunions ont été organisées à cette fin :

- **Le 9 janvier 2018** : réunion avec les associations de protection de l'environnement du territoire, étaient présents Val-d'Oise Environnement et IASEF.
- **Le 19 janvier 2018** : réunion avec les représentants des associations de voyageurs étaient présents ATD Quart Monde.

Ces réunions se sont tenues dans les locaux du Département du Val-d'Oise, en présence du Président Bernard Taillly et de l'équipe du SMAPP. Des représentants de Val-Paris, de l'Etat et du Conseil départemental ont également pris part à ces réunions.

Elles ont été l'occasion pour le SMAPP d'entendre les réactions des associations à la présentation du projet et de répondre à leurs questions.

Les réunions publiques d'information – de fin janvier à début mars 2018

Trois réunions publiques d'information ont été organisées en trois points du territoire :

- **Le 25 janvier** de 19h à 21h15 à Pierrelaye pour les habitants de Pierrelaye et d'Herblay
- **Le 1^{er} février** de 20h30 à 22h45 à Méry-sur-Oise pour les habitants de Méry-sur-Oise et de Saint-Ouen-l'Aumône
- **Le 5 mars** de 19h10 à 21h30 à Frépillon pour les habitants de Bessancourt, Frépillon et Taverny

Ces réunions ont permis de poser les termes et le cadre des échanges, de présenter les caractéristiques du projet, le calendrier de la démarche de concertation, le fonctionnement du SMAPP et sa gouvernance.

Des élus du territoire et des membres du SMAPP se sont exprimés pour rappeler leur soutien au projet et répondre aux questions du public.

Ces réunions ont fait l'objet d'un compte-rendu, publié sur le site internet du projet.

LES ATELIERS THÉMATIQUES 8 et 14 mars 2018

Des ateliers thématiques, ouverts à tous, sur inscription, ont eu lieu les 8 et 14 mars 2018 de 18h30 à 21h00 afin d'approfondir les sujets techniques et thématiques suivantes :

- **Atelier thématique n°1 à Herblay : « Dans notre forêt, il y a... » dédié aux aménagements** (échanges sur les lisières, les clairières, les portes d'entrée, le mobilier et les chemins). Des cartes et visuels ont été présentés aux participants afin qu'ils puissent plus facilement se projeter dans la future forêt.
- **Atelier thématique n°2 à Frépillon : « Dans notre forêt, je ferai... » dédié aux futurs usages** (usages de la Plaine lors du temps de pousse des arbres, de la Maison de la Haute-Borne, de la forêt en 2050)

Les habitants des communes concernées et des alentours étaient invités à participer à ces ateliers. Des méthodes participatives leur ont été proposées afin qu'ils puissent s'approprier le sujet et témoigner de leur expérience d'usage de la zone concernée par l'aménagement forestier.

Après un temps d'introduction sur la thématique de la séance, les échanges se sont effectués sur tables, par groupes d'une dizaine de personnes (répartition libre). Chaque atelier a été conclu par un temps de restitution en commun en commun qui a permis d'échanger collectivement.

Les propositions des participants ont été synthétisées dans des fiches de restitution, publiées sur le site internet du projet.

LA RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE 29 mars 2018

Une réunion publique de clôture a été organisée le 29 mars 2018 pour restituer au public la synthèse de la période de concertation, présenter l'état d'avancement du projet, répondre aux questions du public et recueillir ses réactions et suggestions.

Cette réunion a fait l'objet d'un compte-rendu, publié sur le site internet du projet.

L'analyse de la concertation préalable : la restitution des échanges



Bilan quantitatif de la concertation préalable



+ de 430

PARTICIPANTS
AUX RÉUNIONS PUBLIQUES



PARTICIPATIONS
AUX ATELIERS THÉMATIQUES



107

QUESTIONS/CONTRIBUTIONS

LES MOYENS D'EXPRESSION

Tout au long de la concertation préalable, le public avait la possibilité de poser des questions, d'émettre un avis ou de formuler des propositions relatives au projet de future forêt via différents canaux :

- Echanges oraux lors de réunions ou d'ateliers en présence du SMAPP
- Site internet du projet
- Registres papiers et dossiers de concertation dans les sept communes
- Registre papier, dossier de concertation et ordinateur pour la consultation du site Internet au siège du SMAPP (Hôtel du Département du Val d'Oise).

LES RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION

Les trois réunions publiques d'information ont réuni au total environ 360 personnes. Les temps d'échange ont donné lieu à 66 interventions de la part de personnes présentes dans le public.

La **première réunion** organisée à Pierrelaye a accueilli environ **160** personnes. **24** questions/contributions ont été posées/formulées.

Les réponses furent apportées par les personnes présentes à la tribune :

- Bernard Tailly, Président du SMAPP
- Daniel Desse, 7^{ème} Vice-Président du Conseil départemental du Val d'Oise délégué à l'Environnement et au Développement durable
- Michel Vallade, Maire de Pierrelaye
- Philippe Rouleau, Maire d'Herblay
- Anne Locatelli, Directrice du SMAPP

La **deuxième réunion** organisée à Méry-sur-Oise a accueilli environ **60** personnes. **23** questions/contributions ont été posées/formulées.

Les réponses furent apportées par les personnes présentes à la tribune :

- Bernard Tailly, Président du SMAPP
- Claude Bodin, Conseiller régional d'Île-de-France
- Gérard Lambert-Motte, Conseiller départemental du Val d'Oise délégué à la Culture, au Tourisme et au Patrimoine
- Pierre-Edouard Eon, Maire de Méry-sur-Oise
- Anne Locatelli, Directrice du SMAPP

La **troisième réunion** organisée à Frépillon a accueilli environ **140** personnes. **19** questions/contributions ont été posées/formulées.

Les réponses furent apportées par les personnes présentes à la tribune :

- Bernard Tailly, Président du SMAPP
- Daniel Desse, 7^{ème} Vice-Président du Conseil départemental du Val d'Oise délégué à l'Environnement et au Développement durable
- Yannick Boëdec, Président du Val Parisis
- Jean-Christophe Poulet, maire de Bessancourt
- Régis Gluzman, 1^{er} adjoint au maire de Taverny
- Anne Locatelli, Directrice du SMAPP

LES ATELIERS THÉMATIQUES

Les ateliers thématiques ont réuni **63** participants.

Lors du premier atelier à Herblay le 8 mars, **41** habitants et représentants associatifs (protection de l'environnement, associations sportives et de loisir) ont réfléchi aux aménagements de la future forêt.

Le 14 mars à Frépillon, **22** personnes ont participé au deuxième atelier dédié aux futurs usages de la forêt.



Atelier n°1 à Herblay



LA RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE

Une **réunion publique de clôture** organisée à Saint-Ouen l'Aumône a accueilli environ **70** personnes. **16** questions/contributions ont été posées/formulées.

Les réponses furent apportées par les personnes présentes à la tribune :

- Bernard Tailly, Président du SMAPP
- Alain Richard, Sénateur du Val d'Oise et maire de Saint-Ouen-l'Aumône jusqu'en octobre 2017
- Arnaud Bazin, Sénateur du Val d'Oise et président du Conseil départemental du Val d'Oise jusqu'en octobre 2017
- Daniel Desse, 7^{ème} Vice-Président du Conseil départemental du Val d'Oise délégué à l'Environnement et au Développement durable
- Laurent Linquette, Maire de Saint-Ouen l'Aumône
- Anne Locatelli, Directrice du SMAPP

LE SITE INTERNET

21 questions ont été posées via le site internet du projet. Le SMAPP a publié des réponses pour chacune d'elles.

LES REGISTRES

5 contributions ont été écrites dans deux des registres mis à disposition du public dans les communes concernées par le projet et les locaux du SMAPP.

3 courriers ont par ailleurs été adressés au SMAPP.



Réunion publique de clôture à Saint-Ouen l'Aumône

CONCERTATION	Nombre de participants	Nombre de questions/contribution
RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION	360	66
Réunion publique à Pierrelaye	160	24
Réunion publique à Méry-sur-Oise	60	23
Réunion publique à Frépillon	140	19
ATELIERS THÉMATIQUES	63	-
Atelier 1	41	-
Atelier 2	22	-
RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE	70	16
Site internet	-	21
Registres	-	5
Courriers	-	3

Bilan qualitatif de la concertation préalable

Durant la phase de concertation, le projet du SMAPP a majoritairement emporté l'adhésion du public. De nombreuses questions et contributions ont porté sur neuf thématiques principales présentées dans ce bilan :

- La participation du public
- Le périmètre de la forêt
- La pollution
- Les habitants de la Plaine et les expropriations
- Les agriculteurs et l'agriculture
- Le boisement et la biodiversité
- La conduite du projet
- Les aménagements
- Les usages
- Les projets connexes à celui du SMAPP

engagé à communiquer via son site internet les dates des comités syndicaux afin que le public puisse y assister, et à programmer des réunions thématiques de travail avec des associations spécialisées.

Plus largement, le SMAPP a répondu à chaque personne qui s'est exprimée au cours de la concertation préalable et a consigné les différentes propositions formulées par le public (recours aux champignons pour lutter contre la pollution des sols, production d'énergies renouvelables sur la Plaine, etc.). La faisabilité de ces contributions sera étudiée par le syndicat.

LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Les temps de concertation ont enregistré une forte participation du public : plusieurs centaines de personnes ont assisté aux réunions publiques, une soixantaine d'habitants et de membres d'associations ont participé aux ateliers thématiques. Cependant, des habitants ont souligné des défaillances dans la distribution de la première lettre d'information.

Plusieurs associations ont par ailleurs exprimé le souhait d'être davantage impliquées dans le projet. Elles souhaitent notamment pouvoir participer aux réunions du Comité syndical du SMAPP.

Les réponses du SMAPP

Conformément à ses engagements, le SMAPP a mis en place un dispositif d'information du public : lettre d'information, site internet, dossier de concertation, etc. Suite à la reprogrammation de la réunion publique du 7 février, le syndicat a procédé à l'édition d'une nouvelle version de la lettre d'information. 20 000 exemplaires de cette lettre rectificative ont été distribués.

Comme le révèle l'organisation d'une réunion avec les associations de protection de l'environnement en janvier 2018, le SMAPP entend échanger avec ces acteurs. Lors de la phase de concertation, il s'est également

LE PÉRIMÈTRE DE LA FORÊT

Le public a fait part de son exaspération au sujet des dégradations à l'œuvre sur la Plaine. Il s'est interrogé sur la capacité du SMAPP, et de la puissance publique, à mettre fin aux dépôts sauvages et aux installations illégales, et finalement à « protéger » la forêt.

Les réponses du SMAPP

Le SMAPP a défini un périmètre maîtrisable (il s'appuie sur de grandes infrastructures routières notamment). Dès qu'il deviendra propriétaire des terres par secteur, le syndicat pourra procéder au nettoyage de la Plaine. Conformément au Plan régional de gestion des déchets d'Ile-de-France, les déchets ramassés ne seront pas enfouis sur place mais acheminés vers des plateformes de traitement. Ils seront traités le cas échéant dans des centres de dépollution.

En tant que propriétaire, le syndicat disposera également des moyens juridiques pour agir contre les dépôts sauvages et les installations illégales. Il entend consacrer une partie des financements accordés au projet à la protection des plantations.



LA POLLUTION

La pollution des sols fut l'une des préoccupations majeures exprimées par les habitants et les associations. Les questions ont notamment porté sur :

- L'éventualité d'une dépollution de la Plaine ;
- Les risques sanitaires encourus par les futurs usagers de la forêt ;
- La localisation des zones les plus polluées et leur teneur en métaux lourds.

Les réponses du SMAPP

La maîtrise de la pollution des sols constitue l'un des grands enjeux du projet porté par le SMAPP ; il permettra de contenir les risques qu'elle représente. Son ambition n'est cependant pas de dépolluer la Plaine. Des études préalables ont en effet montré que l'excavation des terres sur une surface aussi importante n'était pas envisageable d'un point de vue technique..

Le SMAPP fonde son diagnostic et propose son projet d'aménagement forestier en s'appuyant sur les résultats de plusieurs études relatives à la pollution des sols de la Plaine et celle menée par HPC Envirotec qui a étudié plus particulièrement la compatibilité de l'état des sols et les usages induits par la forêt. Cette étude a montré que les usages de la future forêt, proposés par le SMAPP dans son projet, sont compatibles avec le niveau de pollution des sols et sans risque pour le public.

Des mesures spécifiques seront mises en place par le SMAPP afin de préserver le public des risques sanitaires. Une vingtaine d'hectares, identifiés comme les plus pollués, sera rendue inaccessible au public et sera valorisée en réserves écologiques (seuls des techniciens auront accès à ces zones). Pour éviter toute ingestion d'aliments contaminés, la cueillette sera prohibée et il sera déconseillé de consommer le gibier issu de la chasse. Une signalétique permettra d'informer les usagers de la forêt de cette interdiction.

Des actions de chaulage² seront également menées tous les dix ans, pour limiter l'acidification des sols pouvant être la cause d'un relargage des polluants et présenter ainsi un risque de contamination des nappes phréatiques. Enfin, le boisement de la Plaine en créant un nouveau couvert végétal limitera naturellement le contact entre les surfaces polluées et les usagers. Les éventuels risques de propagation de la pollution liés aux poussières seront également réduits.

Enfin, les essences d'arbres seront sélectionnées pour leur adéquation aux caractéristiques du sol. Leur plantation visera à maintenir la pollution dans la couche superficielle des sols. Parmi les essences arborées recommandées, et en fonction de la nature des sols, on trouve : le chêne sessile, le chêne pubescent, le tilleul à petites feuilles, le charme, le frêne commun, plusieurs variétés d'érable, le bouleau verruqueux, le poirier commun, etc. Les résineux sont exclus afin de limiter l'acidification des sols.

LES HABITANTS DE LA PLAINE ET LES EXPROPRIATIONS

Les habitants de la Plaine ont fait part de leur inquiétude concernant leur devenir. Ce fut le cas notamment des habitants du hameau de la Haute-Borne. Des voyageurs se sont également exprimés pour questionner le SMAPP sur les conditions de leur relocalisation.

Les propriétaires ont quant à eux demandé des précisions sur les expropriations (dates, montants et moyens de communication avec le SMAPP).

Les réponses du SMAPP

Afin de pouvoir réaliser le projet d'aménagement forestier, le SMAPP devra acquérir l'ensemble des terrains et aura donc recours à des acquisitions amiables et à des procédures d'expropriation. Il mettra en œuvre les dispositions réglementaires prévues par la législation en matière d'indemnisation et de relogement, selon les conditions et les statuts d'occupation.

2/ Le chaulage est un procédé écologique qui consiste à répandre au sol de la chaux - ou tout autre élément calcaire - afin de corriger l'acidité de la terre.

Le périmètre de la forêt comprend environ 6 000 parcelles. Le SMAPP prépare actuellement les enquêtes parcellaires qui ont pour objet de déterminer l'identité des propriétaires concernés (ils seraient environ 4 000) et de prononcer la cessibilité des terrains (préalablement à l'adoption par le juge de l'expropriation de l'ordonnance d'expropriation qui emportera transfert de propriété au profit du SMAPP). Le SMAPP les contactera individuellement par courrier afin qu'ils fassent valoir leur droit et leur proposera de procéder à une négociation à l'amiable pour l'achat de leur bien. La première enquête, qui concerne le secteur Nord de la Plaine, devrait débuter à l'automne 2018.

Une fois que le projet d'aménagement forestier de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt aura été déclaré d'utilité publique, que la cessibilité des terrains aura été prononcée, par arrêtés préfectoraux, et que l'ordonnance d'expropriation aura été adoptée, le SMAPP pourra procéder aux indemnisations des expropriés et des occupants évincés en vue de prendre possession des terrains. Les délais de cette opération dépendront des moyens d'action de la justice.

Le SMAPP a assuré que les maisons du Hameau de la Haute Borne ne se trouvaient pas au sein du périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Néanmoins, l'environnement de ce secteur étant amené à évoluer, le devenir de ce hameau pourrait se poser dans le futur. Un dialogue sera organisé avec les habitants concernés au moment opportun.

Par ailleurs, le SMAPP a engagé une démarche spécifique à destination des familles de voyageurs. Depuis fin novembre 2017, une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), pilotée par l'agglomération du Val Paris et cofinancée par l'Etat dans le cadre du contrat d'intérêt national (CIN), a pour mission de rencontrer l'ensemble de ces foyers.

L'objectif dans ce cas précis est de recenser les foyers vivant sur le périmètre du projet et d'identifier leurs conditions d'habitation, afin de pouvoir étudier ensuite des solutions de relocalisation qui soient adaptées aux différentes situations. Dans ce cadre-là, des équipes de médiateurs sont allés à la rencontre de chaque famille pour connaître leurs compositions et leurs besoins en matière de logement.

Le SMAPP prévoit d'ores et déjà de réserver aux franges de la Plaine au moins 5 hectares pour la relocalisation des familles. Des solutions complémentaires sont en cours de réflexion avec les communes concernées par le projet.

LES AGRICULTEURS ET L'AGRICULTURE

La fin de l'activité agricole et le devenir des agriculteurs de la Plaine ont préoccupé le public durant la phase de concertation préalable. Il souhaitait notamment savoir si des zones resteraient agricoles.

Les réponses du SMAPP

Le SMAPP échange avec les agriculteurs de la Plaine depuis plusieurs années. En 2017, le projet leur a été spécifiquement présenté au cours d'une réunion.

La fin de l'activité agricole se fera progressivement, sur plusieurs années. Un protocole d'indemnisation global est en cours d'élaboration avec la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France.

Des secteurs agricoles se trouvant à l'extérieur du périmètre et sur des espaces non pollués seront maintenus. Ces surfaces représentent environ 350 hectares. Elles ne relèveront pas de la compétence du SMAPP.

LE BOISEMENT ET LA BIODIVERSITÉ

Le public et les associations se sont intéressés au boisement : ils souhaitent notamment savoir quel était le type de forêt que le SMAPP prévoyait d'aménager, quelles essences seraient plantées et comment seraient protégés les jeunes plants. Un habitant a proposé de créer sur le périmètre de la forêt une pépinière de production pour limiter les importations de plants.

Enfin, la création d'un plan d'eau a été proposée à plusieurs reprises pour favoriser et diversifier la biodiversité.

**Les réponses
du SMAPP**

Le SMAPP entend créer une véritable forêt, qui favorise la biodiversité et qui soit exploitable à terme. L'Office national des forêts (ONF), qui a mené l'étude préliminaire sur le boisement du projet, préconise de planter une forte densité de scions. Il est à noter que, durant le temps de pousse, les plants seront protégés.

Le principe sera de varier les essences et de privilégier des espèces de longue vie. Cependant, la forêt ne comprendra pas de résineux qui modifient l'acidité des sols, et qui ne permettraient donc pas de contenir la pollution dans la partie supérieure des sols.

Concernant la création d'une pépinière de production de la forêt, cette solution a été envisagée dans les études pré-opérationnelles et pourra faire l'objet d'études complémentaires, un plant se développant mieux s'il est produit sur le terrain où il prospérera par la suite que s'il est importé.

Enfin, des études portant sur la création d'un plan d'eau ont été menées. Cette option nécessite de trouver des financements complémentaires.

ce projet bénéficiera essentiellement aux générations futures, en raison du temps de pousse des arbres.

Enfin, le public s'est intéressé à la gestion et à la gouvernance de la forêt. Les questions suivantes ont ainsi été posées : le SMAPP sera-t-il gestionnaire de la forêt ? Quel rôle jouera l'ONF dans le projet ?

**Les réponses
du SMAPP**

Le budget d'investissement global du projet s'élève à 85 millions d'euros. Le détail du financement pourra être dévoilé lorsque les assemblées délibérantes des partenaires du SMAPP auront voté les montants accordés à la réalisation de la future forêt. Le SMAPP empruntera pour sa part environ 15 millions d'euros.

Le budget annuel de fonctionnement du SMAPP s'élève à 600 000 euros. La Région, le Département et le bloc communal participent à ce budget chacun à hauteur d'un tiers (tel que les statuts du SMAPP le prévoient). Le budget est susceptible d'évoluer en fonction des besoins relatifs à la mise en œuvre des travaux.

Concernant le calendrier du projet, la plantation des arbres se fera au fur et à mesure des acquisitions foncières. Le SMAPP entend planter une centaine d'hectares par an. De premières plantations symboliques pourraient avoir lieu dès la fin de l'année 2018.

Enfin, la gestion de la future forêt sera assurée par le SMAPP. L'ONF a déjà participé au projet en menant une étude définissant les modalités de boisement et pourrait être un partenaire du projet.

LA CONDUITE DU PROJET

Plusieurs questions ont porté sur le financement du SMAPP et de son projet (montant et répartition entre les collectivités). Des habitants souhaitaient s'assurer que le SMAPP disposait du financement nécessaire pour que le projet puisse aboutir.

Ils ont également demandé des précisions concernant le calendrier de réalisation de la forêt. Le public comprend toutefois que



BUDGET GLOBAL :

85 M
D'EUROS**DONT**EMPRUNT
DU SMAPP :**15 M**
D'EUROSRECETTES ANNUELLES
DU SMAPP :**600 000**
EUROS



LE NOM DE LA FUTURE FORÊT

Au cours de la concertation préalable, le SMAPP a invité le public à formuler des propositions de nom pour la future forêt. Une urne fut mise à sa disposition pour recueillir les suggestions lors des deux ateliers thématiques. Elles permettront de nourrir la réflexion des membres du syndicat.

Les noms proposés pendant la concertation préalable :

La forêt de Pierrelaye / La forêt de la Plaine / La forêt du Val Parisis / La forêt du Grand Paris / La forêt du siècle / La forêt des 7 / Forêt Nouvelle

LES AMÉNAGEMENTS ET LES USAGES

Les ateliers thématiques proposés par le SMAPP étaient des ateliers prospectifs ayant pour but d'alimenter les réflexions du SMAPP, notamment sur les aménagements et les futurs usages de la forêt. L'ensemble des contributions des participants aux ateliers sont consultables sur le site internet du projet.

Le SMAPP retient de ces ateliers des enseignements présentés page 25.

LES PROJETS CONNEXES À CELUI DU SMAPP

Plusieurs interrogations ont porté sur des projets connexes à celui du SMAPP :

- Projet de prolongement de l'A104 dont le tracé traverserait la future forêt
- Projet d'enfouissement des déblais résultant des travaux du Grand Paris Express (projet d'ISDI)
- Projet de création d'une nouvelle carrière à Saint-Ouen l'Aumône sur le périmètre de la forêt

Par ailleurs, des membres d'association ont demandé au SMAPP de fournir une carte qui permette de localiser le périmètre de la forêt dans son environnement, et sur laquelle apparaissent notamment les zones agricoles subsistantes et les zones urbanisées.

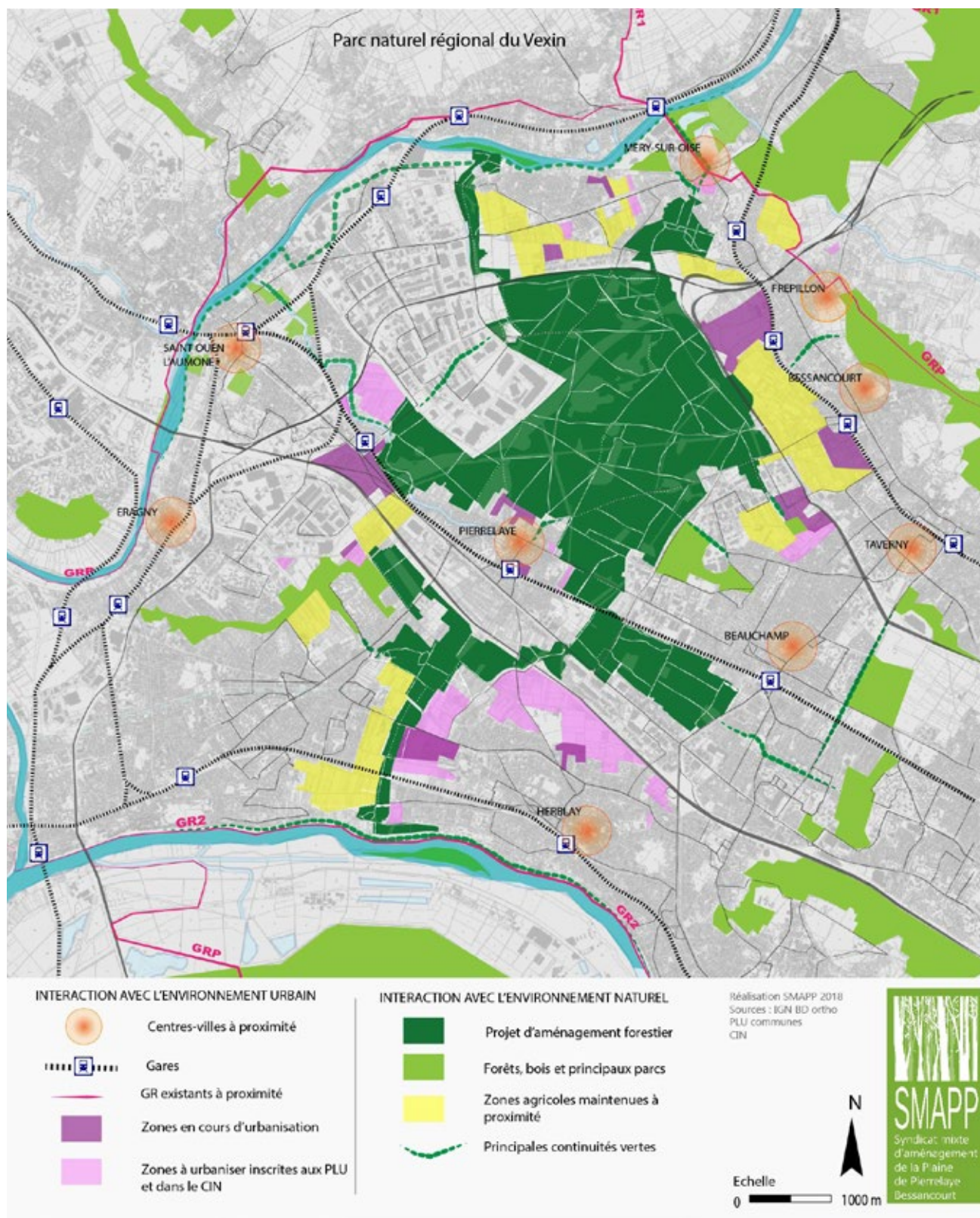
Les réponses du SMAPP

Le SMAPP n'est pas porteur de ces projets. Il a cependant connaissance de l'existence du projet de prolongement de l'A104, dont le principe est inscrit au SDRIF, et le prend donc en compte dans son projet d'aménagement forestier (des clairières seront aménagées sur cette zone).

Par ailleurs, le projet d'enfouissement des déblais a été abandonné.

À Saint-Ouen l'Aumône, le périmètre du SMAPP se superpose partiellement au projet de la carrière du Fond de Vaux. Toutefois, il n'existe pas d'incompatibilité entre ces deux projets.

Enfin, le SMAPP a produit au cours de la concertation préalable une carte faisant apparaître les zones agricoles aux franges de la forêt, ainsi que les zones d'urbanisation inscrites dans les PLU des communes, qui de facto ont été mentionnées dans le CIN. L'étude d'impact environnementale, qui fera partie du dossier d'enquête publique et auquel le public aura accès, analysera les impacts cumulés du projet d'aménagement forestier de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, du projet de prolongement de l'A104 et du projet de carrière du Fond de Vaux, en application de l'article R. 122-5 du Code de l'environnement.



Carte réalisée à partir du CIN et des PLU communaux en vigueur lors de la période de concertation.



Les enseignements de la concertation préalable pour le SMAPP

Les échanges avec les acteurs et le public ont permis de nourrir la réflexion sur le projet. Dans ce cadre, le SMAPP retient les enseignements suivants de la concertation préalable, objet de la délibération du Comité syndical du 27 avril 2018.

LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Le SMAPP retient avant tout que le projet d'aménagement forestier de la Plaine suscite majoritairement l'enthousiasme du public et au moins son adhésion, considérant que c'est la solution la plus adaptée. Les habitants, les associations et les différents acteurs du territoire ont participé activement aux temps d'échanges organisés dans le cadre de la concertation préalable.

Aussi, le SMAPP s'engage à favoriser l'implication et la participation des associations et du public dans l'élaboration du projet en communiquant les dates des comités syndicaux et en organisant des réunions de travail avec les associations spécialisées dans les thématiques d'aménagement du projet.

LE PÉRIMÈTRE DE LA FORÊT

Le public partage les diagnostics établis par le SMAPP au sujet de la Plaine et de la réappropriation de l'espace par les habitants grâce au projet.

LA POLLUTION

Le SMAPP s'engage à faire preuve d'une transparence totale sur ce sujet, source d'inquiétudes pour les habitants. Aussi, le dossier d'enquête publique comprendra l'évaluation environnementale qui reprend les principales conclusions des études menées sur la pollution (dont les zones sanctuarisées).

Par ailleurs, le suivi de la pollution des sols sera maintenu tout au long du projet (avant, pendant et après la pousse des arbres).

Enfin, le SMAPP sera attentif aux propositions de traitement de la pollution à titre expérimental formulées par les associations spécialisées (phytorémédiation, ...).

LES HABITANTS DE LA PLAINE ET LES EXPROPRIATIONS

Le SMAPP communiquera tout au long de la démarche auprès des habitants de la Plaine et des propriétaires directement concernés par le projet, et impliquera, dans le cas des familles de voyageurs, les associations spécialisées. Le SMAPP tiendra informées au cas par cas les personnes impactées par le projet.

LE BOISEMENT ET LA BIODIVERSITÉ

Le SMAPP s'engage à étudier la possibilité de créer une pépinière sur le périmètre du projet, tel que ce fut proposé lors de la phase de concertation préalable.

Afin de favoriser la biodiversité, et de diversifier la faune et la flore, le SMAPP réserve également la possibilité de créer un plan d'eau dans la forêt (à condition de trouver des financements complémentaires, nécessaires à sa réalisation).

LES AMÉNAGEMENTS

Les « aménagements » et les « usages » de la future forêt ont fait l'objet d'ateliers de réflexion. Les enseignements qu'en retire le SMAPP à l'issue de la phase de concertation préalable feront l'objet d'études complémentaires et d'échanges avec les associations spécialisées. Enfin, les éléments retenus viendront abonder les cahiers des charges du maître d'ouvrage et de ses partenaires.

Le SMAPP s'engage à étudier les propositions suivantes :

- **Sur l'ambiance générale de la future forêt :** créer une forêt peu aménagée, respectueuse de l'environnement et favorable à la biodiversité.
- **Sur les clairières :**
 - Varier la destination des clairières : des clairières de loisirs, d'observation de la biodiversité, etc.
 - Attribuer des noms à chacune des clairières de la forêt.
- **Sur les lisières :** étudier la possibilité et l'intérêt de créer un sentier des lisières.
- **Sur les chemins :** étudier la possibilité de proposer des parcours adaptés aux différents usages (piétons, joggeurs, VTT, équitation) et un parcours praticable pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
- **Sur les aires de stationnement :** étudier la possibilité de créer une aire de stationnement supplémentaire (au niveau de la RD 48 à Herblay).
- **Sur le mobilier :**
 - Privilégier des matériaux naturels (bois, pierre).
 - Prévoir des bancs, des tables de pique-nique, des agrès pour parcours sportifs, des abris, etc.
 - Proposer des belvédères.

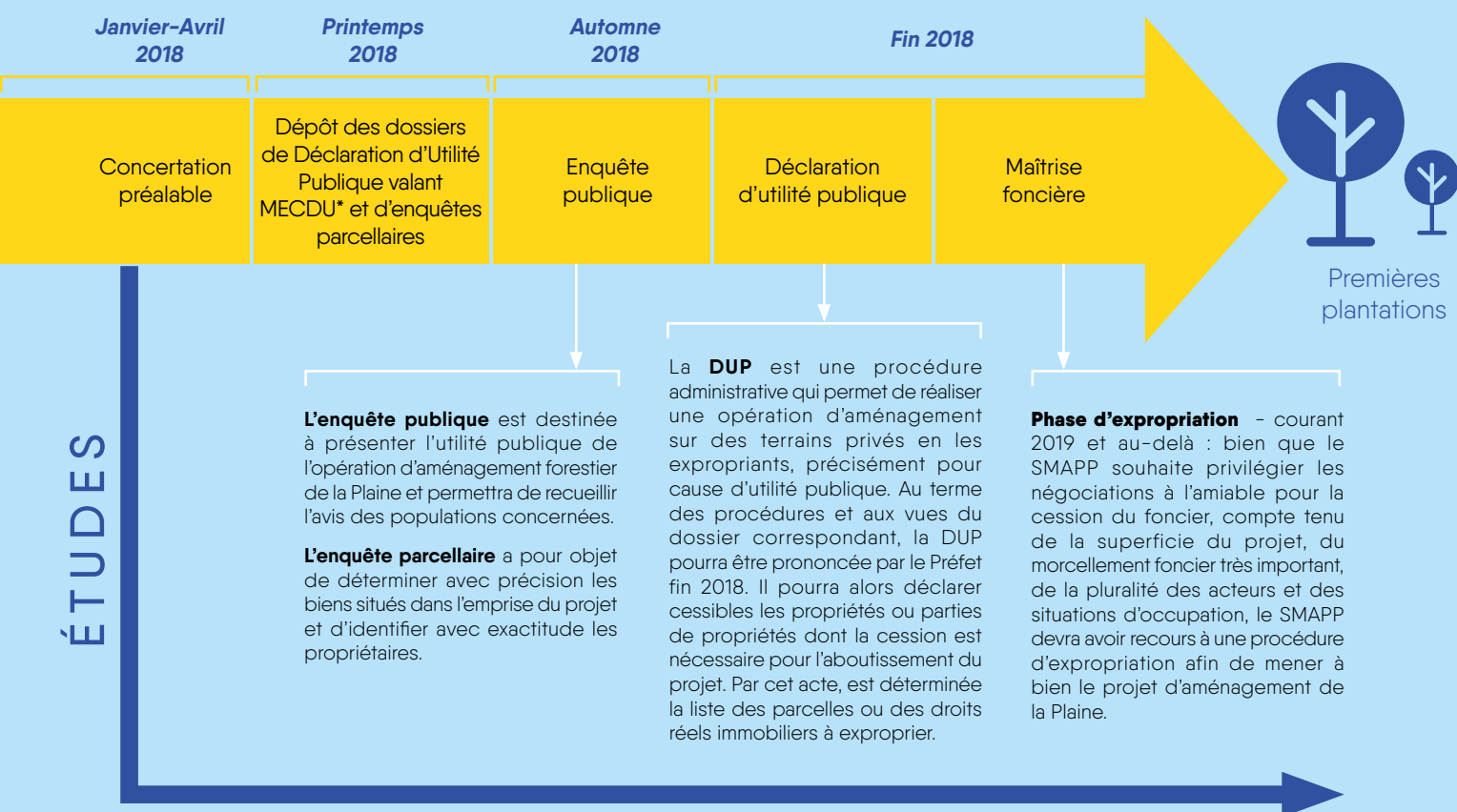
- **Sur la sensibilisation du public :** alerter le public sur la pollution (interdiction de la cueillette, danger lié à l'ingestion de champignons, etc.) et la gestion des déchets.
- **Sur les repères géographiques :** mettre à disposition des usagers un plan de la forêt et créer des circuits thématiques.
- **Sur les supports pédagogiques :** installer des supports pédagogiques sur la faune et la flore, l'Histoire de la Plaine.
- **Sur la culture :** étudier les possibilités de favoriser la création artistique sur le périmètre de la forêt et mettre en place des partenariats avec les musées alentours.

LES USAGES

Le SMAPP s'engage à étudier les propositions suivantes :

- **Sur les usages lors du temps de pousse :**
 - Mettre en place un système de parrainage des arbres (mécènes/scolaires).
 - Organiser des événements lors des journées de la forêt et de l'arbre.
 - Organiser des promenades pédagogiques in situ.
 - Etudier la possibilité de mettre en place des expérimentations de phytoremédiation.
- **Sur les usages de la forêt à terme :**
 - Etudier la possibilité de créer un gîte pour les promeneurs/touristes.
 - Mettre en place un rucher.
 - Proposer des espaces de manifestation (cinéma en plein air par exemple).
 - Etudier la possibilité de mettre en place de l'éco-pâturage et l'usage du cheval de trait en phase d'exploitation.
- **Sur les usages de la ferme de la Haute-Borne :**
 - Conserver le caractère de la ferme.
 - Maintenir un espace patrimonial témoin du passé agricole de la Plaine.
 - Proposer une programmation attractive (lieu de mémoire de la Plaine, accueil du public et information, espace de restauration, recherches scientifiques, etc.).

Les prochaines étapes



En parallèle des procédures administratives, le SMAPP lancera des **études techniques** de maîtrise d'œuvre afin de déterminer plus finement le projet (schéma de plantation paysager, aménagements des entrées, des cheminements, ...)

UN PROJET DE LONG TERME

L'aménagement forestier de la Plaine est un projet de temps long. En effet, le boisement de la Plaine s'étalera sur une dizaine d'années et la forêt sera mature dans 30 à 50 ans, après la plantation des jeunes plants. Durant la phase chantier puis durant le temps de pousse, des animations et visites seront organisées afin de faire vivre ce territoire en pleine transformation.

* MECDU Mise en compatibilité des documents d'urbanisme

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT

CONTACT

Conseil départemental du Val-d'Oise
Hôtel du Département
Bâtiment D - RDC
2, avenue du parc
CS 20201 CERGY
95032 Cergy-Pontoise cedex
Email : smapp@valdoise.fr

WWW.SMAPP-FORET.FR

